

Procès verbal du conseil d'établissement en date du 15 février 2018

Représentants de l'administration

M. CADIC Proviseur, M. PRE COCAC, Mme DESLANDES Directrice, Mme BATANTOU CPE

Représentants élus des personnels enseignants et d'éducation

Mme VERNEJOL, Mme GRECO, Mme SOULABAILLE.

Représentants élus des personnels administratifs et de service

M. MORANGA

Représentants élus des parents d'élèves

M. PRIME, M. LHERISSON, M. MGAKALA

Représentants élus des élèves

Absents excusés :

M. CHRISTMANN représentant des élèves,

M. BAMBA Directeur Administratif et Financier,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40.

Mme GRECO accepte la fonction de secrétaire de séance.

M. le proviseur détaille l'ordre du jour de la séance et indique en points divers, les éléments relevés par les représentants des personnels enseignants.

- Informatique
- Hygiène des toilettes attribuées aux enseignants
- Acquisition d'un bus de transport
- Continuité des cours pour les élèves sur le mois de juin
- Suppression des postes d'expatriés et résidents

Il propose de les aborder dans un point **B – Questions diverses**

Vote : L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

M. le Proviseur donne une lecture rapide du précédent PV de la séance du 14 décembre 2017.

Vote : Le PV de la séance du 14/12/2017 est adopté.

Départ de M. MORENGA – Arrivée de M. le COCAC

1. Premier point : proposition du calendrier scolaire 2018/19

M. le Proviseur rappelle le processus d'adoption du calendrier scolaire. Le conseil d'établissement réalise une proposition, validée par l'inspectrice de l'éducation nationale de la zone avant une soumission finale au poste diplomatique.

M. le Proviseur reprend les grandes dates du calendrier proposé à partir des éléments fournis par l'inspection au 02 février 2018 :

Pré-rentrée scolaire des enseignants : le lundi 3 septembre 2018

Rentrée des élèves : mardi 4 septembre 2018

- vacances de Toussaint : du 20 octobre au lundi 5 novembre
- vacances de Noël : du 22 décembre au lundi 7 janvier
- vacances d'hiver : du samedi 18 février au lundi 4 mars
- vacances de printemps : du 19 avril au 5 mai
- vacances d'été : lundi 1^{er} juillet

Les samedis travaillés sont pris sur des semaines incomplètes afin de ne pas dépasser l'horaire légal hebdomadaire :

- 8 septembre (pré-rentrée des enseignants le 3 septembre)
- 1^{er} décembre (fête de la république 28 novembre)
- 11 mai (commémoration de la victoire des alliés 08/05)
- 1^{er} juin (Ascension 30 mai)
- 15 juin (Pentecôte du 10 juin)

Monsieur Lhérisson représentant des parents d'élèves s'interroge sur les différents horaires entre le 1^{er} degré et le second degré. Il propose d'uniformiser les horaires d'entrée et de sortie pour soulager les parents. Monsieur le Proviseur objecte que dans le cadre de la sécurité et de la bonne gestion des flux élèves, les sorties sont échelonnées à dessein. Par ailleurs le volume horaire des classes entre le 1^{er} et le 2nd degré est différent. Une heure de sortie commune est impossible à fixer.

Monsieur le Proviseur souligne qu'il faut attendre l'ouverture d'un service de restauration pour passer sur la journée en continue et modifier les horaires de fonctionnement de l'établissement.

Monsieur Prime représentant des parents d'élèves s'interroge sur la perspective de ce changement. Monsieur le Proviseur indique que le projet immobilier conçoit initialement cette ouverture pour septembre 2020. Cependant, le projet immobilier est à ce jour suspendu. Au vu du retard pris l'ouverture se fera en 2021.

Monsieur Prime demande une explication. Monsieur le Proviseur note que ce point n'est pas à l'ordre du jour et invite les membres à poursuivre l'étude du calendrier proposé.

Arrivée de M. MGAKALA

Vote : Le projet de calendrier scolaire 2018/2019 est adopté.

2. Tableau des moyens horaires 2018 au secondaire.

Monsieur le Proviseur présente deux tableaux (placés en annexe)

Le premier étudié fait état des moyens déployés au second degré par discipline. Il reflète les apports des personnels à travers leur service hebdomadaire et met en évidence les heures supplémentaires qui devront être employées pour assurer les programmes.

Le principe de la double structure est reconduit au collège et au lycée au regard des effectifs montants. L'effectif global est estimé stable sur l'ensemble de la structure à cette époque de l'année.

Trois éléments sont à prendre en compte concernant le coût horaire de fonctionnement sur une semaine de l'établissement :

- Le coût total de fonctionnement de l'établissement dans le second degré s'élève à 459 heures.
- Les enseignants constituent à travers leurs services un apport de 438,5 heures
- Le besoin en heures supplémentaires est estimé à 20,50 heures

Monsieur le Proviseur revient sur la carte des emplois du second degré pour compléter cette partie :

- Un poste fermé : poste7912 EE2 second degré en histoire et géographie
- Une ouverture d'un poste de résident à hauteur de 18 heures en histoire géographie.
- Deux postes vacants proposés au mouvement : Poste 8507 mathématiques (Monsieur Rayssiguier) Poste8239 sciences et vie de la terre (Monsieur Martin Jove)

Mme la Directrice complète sur la situation au premier degré :

- trois postes vacants M. Deslandes (départ en retraite), poste gelé de M. Bordeneuve (poste gelé avec aucune affectation en 2017), Mme Marchal (retour en France).

Monsieur le Proviseur note que l'établissement se trouve dans le cadre d'un renouvellement naturel de poste. Il rappelle que le poste d'EEMCP2 en HGEO est malheureusement fermé mais il est « compensé » par l'ouverture d'un poste de résident dans cette discipline.

Monsieur le Proviseur présente le second tableau. Il met en évidence les heures dévolues dans chaque section par discipline. Au regard du bilan qui sera réalisé par les équipes et en conseil pédagogique, les horaires dévolus aux groupes de soutien (SOS Maths, accompagnement espagnol débutant, etc) pourront être revus.

Messieurs Prime et Lhérisson soulignent qu'il conviendra à l'avenir de légènder le tableau. Le Proviseur en prend acte.

M.Mgakala représentants des parents d'élèves s'inquiète sur la diminution des postes d'enseignants détachés de l'éducation nationale et l'augmentation des postes de recrutés locaux. Il se demande s'il n'y a pas là une stratégie pour faire augmenter le nombre de professeurs locaux et diminuer les expatriés.

Monsieur le Proviseur souligne que ce ratio entre recrutés locaux et personnels de l'EN détachés est contrôlé par l'AEFE. Il tient compte des spécificités de l'établissement, du pays et de la zone. Les enseignants expatriés EEMCP2 sont réaffectés sur des missions de formation des collègues locaux sur la zone et seront de moins en moins présents en face à face pédagogique à moyen terme.

M. Mgakala s'interroge sur une baisse du niveau des élèves. Les familles placent les enfants dans le système français car le standard congolais n'est pas satisfaisant. De ce fait, il faut que les recrutés locaux soient bien formés pour que l'on ait un bon niveau d'enseignement.

M. Prime s'interroge sur la qualité de la formation et le contrôle du niveau des collègues recrutés locaux.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il existe trois axes de formation pour les personnels locaux :

- La formation proposée au niveau inter établissements dans la zone ;

- La formation interne proposée dans l'établissement ;
- L'accompagnement au quotidien auprès des contrats locaux. Ils sont ensemble sur la classe, réunion entre les collègues afin de parler des problèmes rencontrés et des échanges de pratique.

Le suivi pédagogique est réalisé par le proviseur en lien avec les coordonateurs et avec le corps des inspecteurs de la zone. Les résultats aux examens, les poursuites POST BAC demeurent des indicateurs précieux pour mesurer la qualité du travail produit.

Mme la Directrice apporte une précision :

Aucun enseignant n'est expatrié en primaire (seule la directrice et l'EMFE)

- 5 résidents /16 enseignants au primaire ; les autres sont des contrats locaux ;
- deux enseignants titulaires de l'éducation nationale mais qui n'ont pas eu leur détachement

→ Recrutement des contrats locaux : niveau d'exigence identique à ceux de France : licence ou Master 2. Cette année une mise à niveau est proposée avant le recrutement et des temps de formation sont proposés aux personnes qui aspirent à intégrer le volant de remplaçants potentiels.

Monsieur le Proviseur souligne que dans le secondaire la difficulté repose souvent sur la pédagogie et la didactique à mettre en œuvre.

Pour les néo contractuels le volant horaire est restreint afin de proposer un temps d'accompagnement plus conséquent sur deux ans avant d'opter pour un CDI.

M. Ngakala s'interroge sur le delta heures postes/besoins. Monsieur le Proviseur indique que ce delta équivaut aux heures supplémentaires des personnels enseignants. Ce delta est faible.

M. Ngakala revient sur l'aide proposée en mathématiques et qui ne semble pas emporter l'adhésion des élèves. Pourquoi ne pas imposer aux élèves en difficulté en mathématiques de participer à ces cours ?

Monsieur le Proviseur relève que la contrainte n'est pas le biais le plus approprié pour accompagner les élèves dans leur formation. L'aide ou le renforcement doit concerner l'ensemble des élèves, soit dans le cadre d'un renforcement nécessaire pour un projet d'orientation POST BAC précis, soit pour aider les élèves à atteindre les compétences attendues pour l'obtention du baccalauréat.

Monsieur le COCAC s'interroge sur le sens de la ligne des pondérations. Monsieur le proviseur signale que les heures enseignées en 1^{ère} et terminale sont pondérées à 1.1.

Vote : Le tableau de répartition prévisionnel des moyens pour l'année scolaire 2018/2019 est adopté à l'unanimité.

3. Report sine die de la porte ouverte

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil d'établissement des raisons du report sine die de la porte ouverte prévue le 10 mars.

- un calendrier contraint et mal évalué ;
- une organisation insuffisamment définie pour lancer le travail des équipes ;

- la suspension actuelle du projet immobilier.

4. Questions diverses :

➤ *Informatique : Etat des travaux*

- Mise en place d'une commission informatique et numérique, CR le 16 janvier 2018
- Réalisation d'un nouveau site informatique présenté le 23 janvier 2018. Publication programmée le 6 avril 2018. Cette réunion sera élargie afin que tous puissent prendre connaissance de ce site.

Monsieur Lhérisson s'interroge sur PRONOTE : la mise en ligne des documents pour les élèves est difficile à exploiter. Mme Soulabaille représentante des personnels enseignants relève que la taille des documents influe sur l'accès qui peut être, de ce fait, malaisé. En ce qui concerne Pronote, les collègues ont besoin d'être formés sur ce logiciel.

Monsieur le Proviseur poursuit la présentation des travaux informatiques réalisés :

- mise en place d'une identification simple en salle informatique premier degré
- vidéoprojecteur installé dans les salles de CE1 et de CE2
- zone blanche : installation d'un émetteur en BO et antennes relais pour les salles de sciences
- 04 PC portables diffusés auprès du premier degré
- clavier défectueux changés (SVT, sciences physiques, informatique)
- CPE : PC changé

Une demande de devis auprès d'une société pour l'Internet terrestre et satellite a été faite. Une défaillance du prestataire pendant 03 jours nous oblige à explorer d'autres pistes.

Les représentants des personnels insistent sur le suivi du cahier qui doit être réalisé par l'équipe informatique. Un rappel sera réalisé dans ce sens auprès de l'équipe.

Monsieur le Proviseur rappelle que beaucoup d'efforts financiers ont été faits par le comité de gestion et vont encore être faits (licence Windows) pour mettre à niveau l'établissement.

Une nouvelle réunion de la commission informatique et numérique est prévue fin mars pour la mise en place du site et évoquer les difficultés de fonctionnement éventuelles.

➤ *Hygiène des toilettes des personnels*

Trois passages pour l'entretien doivent être réalisés : un seul a été fait et est noté. Mme la Directrice propose d'apposer des affichettes pour sensibiliser davantage les collègues. M. Printemps, assistant de l'agent chef a été prévenu par Monsieur le Proviseur.

➤ *Service de photocopies insatisfaisant*

Les représentants des personnels enseignants et les représentants des parents d'élèves notent la piètre qualité des travaux de copie réalisés. Est-ce un problème de qualité du travail rendu ? Est-ce un problème d'attention des agents chargés du travail ? Ce problème a déjà été soulevé lors de la première séance du conseil d'établissement.

Monsieur le Proviseur relève trois points à étudier : s'assurer de la qualité du photocopieur utilisé, s'assurer de la formation de l'opérateur, s'assurer de la mise en place d'un processus de qualité comportant la vérification du travail rendu.

➤ *Transport : achat d'un bus envisageable ? Pourquoi pas avec un sponsor ?*

L'achat d'un petit bus est proposé par les représentants des personnels enseignants. Les déplacements au niveau du 1^{er} degré sont nombreux et doivent se réaliser dans un contexte de parfaite sécurité. Monsieur le Proviseur indique qu'une étude sérieuse doit être réalisée avant de proposer cette alternative au comité de gestion. Il s'interroge par ailleurs sur le généreux sponsor évoqué. Monsieur le Directeur Administratif et Financier sera consulté.

➤ *Continuité des cours au mois de juin*

M. le Proviseur présente les dates des examens du baccalauréat qui se dérouleront du 05 au 12 juin et celles du DNB qui se dérouleront le 18 et 19 juin.

L'établissement accueille des candidats extérieurs et devra mobiliser des surveillants et des salles pour assurer les examens. Au regard du dispositif, un aménagement sera proposé pour accueillir les élèves du secondaire.

La séance est levée à 19h25,

La secrétaire de séance,

Mme GRECO

Le Président,

L. CADIC

Points non abordés par omission :

Les représentants du personnel enseignant voulait interpeller les parents délégués sur les suppressions de postes à venir et voulaient savoir s'ils souhaitaient faire une action de leur côté pour interpeller les autorités. (Comme à Pointe-Noire, une journée morte a déjà été programmée)